

Espace Aliénor  
 255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## DELIBERATION DD2025\_069

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	56
Votants	70
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### PÉRIMOUV' - PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA DÉSHUMANISATION DES GARES ET POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE EN RÉPONSE AUX ENJEUX

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme ARNAUD, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS  
 M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
 M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU  
 M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
 Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
 M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
 M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT  
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
 Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
 M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
 M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
 Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## PÉRIMOUV' - PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA DÉSHUMANISATION DES GARES ET POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE EN RÉPONSE AUX ENJEUX

Sous prétexte de réforme du système ferroviaire, La SNCF mène une politique de déshumanisation de nos gares et de réduction d'horaires d'ouverture des guichets de vente en totale contradiction avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

Cette politique a été hélas suivie par certaines régions qui souhaitent faire des économies de dotations publiques pour pouvoir financer la régénération du réseau ferroviaire et financer également les surcoûts liés à l'ouverture à la concurrence des services TER.

Or la Loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 « pour un nouveau pacte ferroviaire » était censée instaurer une nouvelle politique des transports qui privilégie « les mobilités propres et partagées, afin de garantir les meilleures conditions de mobilité pour tous les Français et dans tous les territoires » et a réaffirmé que le transport ferroviaire est bien « la colonne vertébrale de l'offre de transports ».

Dans un contexte où la population de nos territoires ressent un profond sentiment de relégation et d'abandon, qui est un des puissants ferment de la crise sociale et démocratique en cours. Nous réaffirmons que le maintien et le renforcement des horaires d'ouverture de guichets dans les gares, ainsi que leur évolution, doivent répondre aux besoins des usagers et du service public en lien aussi avec la fracture numérique.

Cette construction ne peut se faire sans les agents de nos gares, véritables experts de nos réalités locales propres à chaque site.

Leur rôle va bien au-delà de la simple vente de billets. Ils et elles sont un véritable maillon essentiel du lien social, de l'information voyageurs, de la sûreté, de la prise en charge des personnes à mobilité réduite et de la qualité du service public ferroviaire. Ces salariés doivent aussi pouvoir continuer à travailler et vivre au pays afin de maintenir un service public de proximité et préserver l'emploi dans nos territoires ruraux.

Le service public ferroviaire ne peut être pensé comme une simple ligne comptable : il est un droit pour les usagers, un maintien d'une réponse égalitaire et solidaire ainsi qu'un des piliers de l'aménagement du territoire.

Nous demandons que la SNCF arrête sans délai cette politique mortifère, que nos guichets de vente et que leurs horaires d'ouverture soient maintenus.

Au moment où la loi de finances 2025 ouvre de nouvelles perspectives de financements pour les régions avec le Versement Mobilité, nous demandons à la Région Nouvelle-Aquitaine de maintenir les dotations publiques utiles à maintenir un service public humanisé.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'adopter la motion telle que présentée ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 